Nations Unies S/2005/835



Conseil de sécurité

Distr. générale 28 décembre 2005 Français Original: anglais

Lettre datée du 22 décembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine (UA), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du porte-parole de la Mission de médiation de l'UA pour les pourparlers de paix intersoudanais sur le conflit au Darfour concernant la récente attaque contre le village d'Abou Sarouj au Darfour occidental, publiée le 21 décembre 2005 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Nigéria
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
représentant du Président en exercice
de l'Union africaine
(Signé) Aminu Bashir Wali

Annexe à la lettre datée du 22 décembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du porte-parole de la Mission de médiation de l'UA pour les pourparlers de paix intersoudanais sur le conflit au Darfour concernant la récente attaque contre le village d'Abou Sarouj au Darfour occidental

L'Envoyé spécial de l'Union africaine pour le Darfour et principal médiateur, M. Salim Ahmed Salim, est profondément indigné par l'attaque contre le village d'Abou Sarouj au Darfour occidental qui a eu lieu le lundi 19 décembre 2005 au matin. Il condamne formellement le meurtre brutal et gratuit de nombreux civils innocents, y compris des femmes et des enfants, et la destruction de leurs foyers et de leurs biens par des membres de milices armées.

M. Salim estime que cette attaque est particulièrement déplorable car elle intervient à un moment où des efforts intensifs sont déployés pour parvenir par la négociation à un accord pacifique visant à mettre fin au conflit et ainsi, aux souffrances de la population du Darfour.

L'Envoyé spécial a souligné que les auteurs de ces actes atroces et meurtriers devraient subir toute la rigueur de la loi. Il a à cet égard demandé aux autorités soudanaises et autres entités concernées de prendre les mesures appropriées pour que justice soit faite.

M. Salim a également appelé le Gouvernement soudanais et toutes les parties au conflit à faire tous les efforts nécessaires pour assurer la protection de la population civile au Darfour.

2 0566538f.doc